

LOGO	Guide sur la reprise progressive de l'activité	Date de création : 21/04/2020
	Propos introductif	Date de modification : 04/05/2020

Le guide sur la reprise de l'activité et ses annexes ont été spécifiquement constitués pour accompagner les encadrants et leurs agents dans la phase d'après-confinement liée à l'épidémie de COVID-19.

L'annexe 1 intitulée « Guide de reprise de l'activité pour tous les agents » pourra utilement être diffusée à chaque agent pour notamment les sensibiliser aux mesures de prévention générales (individuelles et collectives), aux modalités d'utilisation des moyens de protection nécessaires pour lutter contre le coronavirus, etc...

La mise en place d'un Plan de Reprise de l'Activité, qui succède au Plan de Continuité de l'Activité, est vivement conseillée et pourra prendre en compte différents aspects parmi lesquels :

➤ **La définition du périmètre de reprise de l'activité :**

- Identification des ERP et I.O.P¹ qui rouvrent le 11 mai 2020
(https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cimages/infographie_deconfinement_-_020520.jpg)
- Identification des ERP et I.O.P. qui ne rouvrent pas le 11 mai 2020
- Identification des activités nécessitant une présence sur site
- Identification des activités « télé-travaillables »

☞ Il convient de définir les conditions de la reprise au vu des contraintes personnelles (moyens de transport, reprise de la scolarité et modes de garde, équipements informatiques, recensement des personnes à risques, etc ...).

➤ **La communication**

La mise en œuvre d'un plan de communication de crise apparaît primordiale ; et ce, durant toute la phase de « retour à la normale ». Celui-ci pourra consister à :

- transmettre à chaque agent l'annexe 1,
- transmettre aux encadrants l'annexe 2,
- communiquer auprès des partenaires : associations, entreprises, parents, prestataires, fournisseurs, etc... des informations sur :
 - la reprise de l'activité (services concernés, conditions de reprise, etc...);
 - les modalités d'intervention dans la collectivité/établissement public consignes internes à suivre – cf. annexe 1).

Une réflexion est à opérer sur un plan d'affichage global dans les bâtiments des gestes barrières, des consignes de sécurité, etc... (cf. annexe 3)

➤ **Le soutien psychologique** (cf. annexe 4)

➤ **Les moyens généraux**

Il convient de prévoir :

- des mesures permettant **d'organiser le nettoyage des locaux** (ceux qui ont été fermés et ceux qui sont restés ouverts) :
 - annexe 5 sur les prérequis pour l'ouverture d'un bâtiment,
 - annexes 6 intitulées « bien choisir le matériel et les produits de nettoyage », « habillage et déshabillage des agents d'entretien », « bionettoyage des locaux » et « protocole spécifique de nettoyage des locaux utilisés par une personne infectée »,

¹ Installations Ouvertes au Public

Destinataires :	Rédigé par :	Page 1 sur 3
-----------------	--------------	--------------

LOGO	Guide sur la reprise progressive de l'activité	Date de création : 21/04/2020
	Propos introductif	Date de modification : 04/05/2020

- mettre en place une gestion des déchets (masques, blouses, etc...) sur l'ensemble des sites.
- **le nettoyage et la désinfection des espaces publics** (cf. annexe 7)
- **la vie quotidienne** : règles d'occupation des locaux / rappels des règles d'hygiène / kit de nettoyage :
 - Bureaux
 - Salles de réunions
 - Lieux de convivialité (cuisine, etc...)
 - Espaces partagés
- **les règles de gestion de l'accueil** :
 - Consignes aux agents d'accueil pour recevoir le public
 - Aménagement des postes de travail de l'accueil
 - Mise à disposition de gels hydro alcooliques
- **la réception et le tri du courrier postal - courrier interne (appareur) pour la définition de règles pour** :
 - le tri et l'apposition du tampon et les règles de distribution du courrier
 - le lavage des mains
- **la gestion du Parc Automobile** : assurer un nettoyage quotidien des véhicules utilisés par plusieurs agents de la collectivité. Dans le cas contraire, procéder à un nettoyage hebdomadaire des véhicules, se référer à l'annexe 1.
- **La prévention des risques professionnels : pour chaque service et métier, identifier les risques d'exposition** :
 - Organiser la protection des agents
 - Organiser les participations des agents aux réunions de travail, de chantiers, etc ...
 - Tenir compte du risque de travailleur isolé qui va nécessairement augmenter

La gestion des vêtements de travail : organiser la récupération du linge, son nettoyage, son séchage et sa redistribution (en interne ou missions confiées à un prestataire)

La gestion des EPI : Organiser l'achat et la gestion des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

La mise en place ou l'actualisation de protocoles d'urgence

- Conduite à tenir en cas de personnes présentant des symptômes liés au Covid-19 sur le lieu de travail – cf. annexe 1
- Conduite à tenir face à une victime – cf. annexe 3J

LOGO	Guide sur la reprise progressive de l'activité	Date de création : 21/04/2020
	Propos introductif	Date de modification : 04/05/2020

Liste des annexes :

Annexe 1 : la reprise des agents

Annexe 2 : l'encadrant

Annexe 3 : plan d'affichage

Annexe 4 : soutien psychologique individuel COVID-19

Annexe 5 : prérequis pour l'ouverture d'un bâtiment

Annexe 6A : bien choisir le matériel et les produits de nettoyage

Annexe 6B : habillage et déshabillage des agents d'entretien

Annexe 6C : bionettoyage des locaux

Annexe 6D : protocole spécifique de nettoyage des locaux utilisés par une personne infectée

Annexe 7 : nettoyage et désinfection des espaces publics

Les éléments fournis dans ce guide sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancée des recherches liées au COVID-19.